

LA FRANCE & LES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR L'ÉDUCATION

FICHES REPÈRES



L'éducation constitue un enjeu majeur dans le processus de développement. Au Forum mondial sur l'éducation à Dakar, en 2000, les dirigeants mondiaux ont déclaré qu'aucun pays sérieusement engagé en faveur de l'éducation pour tous ne devrait voir ses efforts pour la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015 contrariés par le manque de ressources.

Entre 2000 et 2010, le nombre d'enfants non scolarisés est passé de 105 millions à 72 millions.

Pour atteindre la scolarisation primaire universelle d'ici à 2015, il faudrait recruter 3,2 millions d'enseignants (soit un financement supplémentaire d'environ 9,1 milliards de dollars par an) et construire 6,2 millions de salles de classe supplémentaires (le coût d'une salle de classe s'élevant en moyenne à 13 500 dollars). De nombreux pays doivent également acquérir du matériel pédagogique.



La France réaffirme son engagement pour l'accès à l'éducation et l'achèvement du cycle primaire pour tous en soutenant la création d'un mécanisme international de financement innovant pour l'éducation. Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) 2 (« Assurer l'éducation primaire pour tous ») et 3 (« Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ») sont au cœur de la stratégie française de coopération pour le développement.



Un consensus international en faveur de l'éducation

■ En 2000, le **Forum mondial sur l'éducation pour tous** de Dakar a permis de dégager un large consensus sur l'importance de l'éducation pour le développement. Les pays présents ont élaboré **six objectifs** qui ont été partiellement repris par l'Assemblée générale des Nations unies de la même année.

■ **Le nombre d'enfants non scolarisés dans le monde a été réduit de 32 % depuis le forum de Dakar.** Cependant, au rythme actuel, 56 millions d'enfants seront toujours privés d'école en 2015, dont 23 millions en Afrique subsaharienne. La majorité d'entre eux sont issus de foyers pauvres, vivent en zone rurale, dans des zones de conflits, ou font partie de communautés marginalisées. Parmi ces enfants, les filles sont particulièrement touchées.

Depuis 2000, la part de l'aide publique mondiale au développement consacrée à l'éducation est restée constante (12 %) alors que la part d'autres secteurs a évolué, tel que la santé (de 11 % à 17 %). Bien que le volume global de l'aide ait augmenté, **les besoins en financement de l'éducation restent importants. Les experts l'estiment à 16 milliards de dollars** par an, dont 12 milliards de dollars correspondent aux ressources gouvernementales.

L'engagement de la France dans le groupe de travail sur les financements innovants pour l'éducation

■ En 2010, les objectifs d'éducation pour tous ont rencontré un écho particulier, notamment au travers de la campagne « One Goal » à l'occasion de la Coupe du monde de football en Afrique du Sud et du sommet des Nations unies consacré au dixième anniversaire des OMD. Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, dont la France assure le secrétariat permanent, a impulsé une dynamique nouvelle par la **création d'un groupe de travail dédié au financement de l'éducation** lors de sa septième session plénière, qui s'est tenue à Santiago du Chili les 28 et 29 janvier 2010.

■ Cette initiative, fortement soutenue par la France, réunit à présent des représentants d'organisations internationales, l'UNESCO, l'UNICEF, Fast Track Initiative, de pays du Nord et du Sud ainsi que des représentants de la société civile (ONG et fondations privées).

L'Initiative Fast Track (FTI), initiative mondiale dédiée à l'éducation pour tous, résulte d'un partenariat de pays bailleurs et implique de nombreux acteurs du développement. Cette initiative pourrait être l'un des canaux de collecte et de distribution de fonds additionnels levés par un ou plusieurs mécanismes de financements innovants.

Le rapport sur les financements innovants pour l'éducation

■ Un comité de rédaction piloté par la France au sein du groupe de travail a élaboré un rapport présentant les besoins de financements pour l'éducation et proposant différents mécanismes de financements innovants.

■ Ce rapport souligne l'importance de l'éducation comme enjeu majeur du développement. La réalisation des objectifs correspondant à l'éducation permettrait d'accélérer l'achèvement de tous les OMD (2+3 = 8 ; *Innovating for Financing Education*). En outre, le rapport met en lumière les liens étroits entre éducation et croissance économique. Il rappelle enfin que l'éducation est un droit pour tous consacré par l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

En cohérence avec la définition et la typologie élaborée par le Groupe pilote, les options de financements innovants pour l'éducation ont été structurées autour de deux axes :

- les mécanismes innovants à assiette large ayant pour objectif de lever des montants significatifs pour l'éducation ;
- les mécanismes innovants à fort potentiel de sensibilisation.



Le rapport sur les financements innovants pour l'éducation a été présenté pour la première fois à New-York lors d'un événement en marge du sommet sur les OMD à l'Assemblée générale des Nations unies, le 21 septembre 2010. Organisé par le Japon, la Belgique et la France, cet événement s'est ouvert sur une intervention de la reine Rania de Jordanie qui a rappelé l'importance de l'éducation pour le développement.

Neuf types de mécanismes ont été présentés :

- **la taxe sur les transactions financières internationales** : une taxe de 0,005 % sur les transactions financières pourrait dégager environ 33 milliards de dollars par an ;
- **les obligations en devises nationales** ;
- **« Education Venture Fund »** : fonds de capital-risque pour l'innovation dans l'éducation ;
- **les obligations de la diaspora** : canalisation des investissements de la diaspora sur le secteur de l'éducation par un système bancaire avantageux ;
- **les contributions volontaires sur les transferts de fonds par téléphone portable des migrants** ;
- **les remises de dettes sectorielles** : la France a déjà mis en œuvre un tel mécanisme au travers de contrats de désendettement (C2D) au Cameroun, en Mauritanie et en Tanzanie ;
- **une taxe « sportive »** sur les transferts de joueurs ou sur les droits de retransmission : une taxe dans le secteur du football (soccer levy) pourrait mobiliser 48 millions de dollars ;
- **les partenariats public-privé** ;
- **les microdonations des particuliers** sur leurs transactions bancaires par un arrondi sur chaque mouvement : si 300 000 personnes souscrivent ce programme le montant reversé serait de 36 millions d'euros par an.

LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement étudie la faisabilité d'une taxe sur les transactions financières internationales. Cette taxe, d'un montant infime (0,005 %), permettrait pourtant de lever jusqu'à 30 milliards de dollars par an. Ces fonds pourraient servir à financer la lutte contre le changement climatique et l'atteinte des OMD, en particulier ceux relatifs à la santé et à l'éducation.

Une déclaration en faveur de la création de cette taxe a été signée par la France et six autres pays (Belgique, Bénin, Brésil, Espagne, Japon, Norvège). L'Allemagne et l'Autriche ont annoncé leur adhésion prochaine.

La déclaration finale du sommet des Nations unies sur les OMD a réaffirmé que les financements innovants étaient une des solutions pour atteindre les objectifs d'ici à 2015 et elle a pris note des travaux du groupe de travail sur les financements innovants pour l'éducation. Cette déclaration a été signée par 192 États.

✈ POUR ALLER PLUS LOIN

- Groupe Pilote sur les financements innovants pour le développement : www.leadinggroup.org
- Fast-Track Initiative : www.educationfasttrack.org
- UNESCO : www.unesco.org
- UNICEF : www.unicef.org